



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Emploi et activité

Question écrite n° 63610

### Texte de la question

M Andre Berthol attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement et des transports sur les inquiétudes exprimées par la Fédération nationale du bâtiment (FNB). L'industrie du bâtiment risque, en effet, de connaître en 1993 une crise d'une ampleur jamais vue depuis quarante ans. Les professionnels du bâtiment constatent, par ailleurs, que le projet de budget pour 1993 concernant le logement ne comprend aucun élément nouveau susceptible d'inverser cette tendance. Après avoir perdu 30 000 emplois cette année il pourrait être contraint de se séparer de 50 000 personnes supplémentaires. Cette situation est due pour l'essentiel à la régression des mises en chantier de logements neufs et au recul des investissements des entreprises. La FNB réclame ainsi un « plan cohérent », à long terme, prévoyant notamment le maintien à leur niveau actuel des prêts locatifs aides (80 000 pour 1993), le retour à « un niveau convenable » des prêts à l'accession à la propriété (PAP), passés de 170 000 en 1982 à 30 000 prévus dans le budget 1993. Or, selon la FNB, le chiffre de 50 000 est un « minimum ». D'autre part, l'organisation professionnelle souhaite que soit rétablie la parité fiscale entre l'immobilier et les autres formes de placements, plus rentables. Il lui demande, en conséquence, quelle suite il envisage de réserver à ces propositions.

### Texte de la réponse

Reponse. - Avec un chiffre d'affaires de 660 milliards de francs et 1 600 000 emplois, le BTP est la première branche économique dans notre pays. Cette branche connaît actuellement des difficultés, comme c'est le cas dans presque tous les pays de l'OCDE. Le Gouvernement, pour sa part, a consenti en 1992 et en 1993 des efforts très importants en faveur du bâtiment et des travaux publics. Le bâtiment a ainsi fait l'objet en 1992 d'un plan de soutien dont les principales mesures sont les suivantes : accroissement de 220 MF des moyens consacrés à l'amélioration de l'habitat ; renforcement du plan d'épargne-logement ; extension des avantages fiscaux à tous les travaux d'amélioration des logements ; création du prêt locatif social (PLS) pour la construction de logements intermédiaires. La fluidité du marché immobilier est aussi une priorité du Gouvernement : le prêt conventionné a été ouvert à l'ancien en 1991 et l'aide personnalisée au logement a été revalorisée à cette fin ; la création du fonds de garantie à l'accession sociale (FGAS) permettra à ceux qui ne trouvent pas auprès des banques les prêts dont ils ont besoin de disposer d'une garantie de l'Etat pour faire construire ou acheter un logement ; au-delà du plafonnement progressif du droit départemental sur les transactions, la loi de finances pour 1993 prévoit un abattement de 300 000 francs de l'assiette du droit départemental. Le budget du ministère de l'équipement, du logement et des transports prévoit également en 1993 un niveau historique de 90 000 prêts locatifs aides (PLA) (dont 10 000 PLA d'insertion). 200 000 prêts pour l'amélioration des logements sociaux, c'est-à-dire pour la réhabilitation, sont aussi prévus. Le programme physique de prêts PAP a été, lors de la discussion budgétaire, porté à 35 000 comme en 1992. S'y ajoute le programme supplémentaire de 7 000 PAP mis en place en septembre. Les plafonds de ressources ont été relevés de 15 p 100 en Ile-de-France, de 10 p 100 et de 4 p 100 dans les autres zones, pour s'assurer que ces prêts soient effectivement utilisés. Par ailleurs, au mois de juin 1992, le plafond de ressources pour accéder aux logements PLA a lui aussi été augmenté de 10 p 100. En 1993, 145 000 logements seront construits ou acquis et réhabilités avec l'aide de l'Etat. De plus,

l'allocation de logement social, qui permet a tous les menages modestes de beneficier d'une aide pour se loger, est etendue a partir de 1993 a l'ensemble des populations qui peuvent en beneficier, sans distinction selon la localisation ou la taille des communes. L'effort pour les allocations et les aides au logement progresse de plus de 13 p 100 dans le budget pour 1993 par rapport a 1992. Plusieurs mesures ont ete prises pour developper un secteur intermediaire entre le secteur HLM et le secteur libre. Ainsi, aux 15 000 prets locatifs sociaux de 1992 s'ajouteront 20 000 autres prets en 1993. Ces prets sont reserves aux logements neufs. Par ailleurs, la reduction de l'impot sur le revenu a ete portee de 10 a 15 p 100 d'un investissement locatif neuf plafonne a 800 000 francs au lieu de 600 000 francs auparavant. Enfin, 75 p 100 des credits ont ete mis en place des janvier 1993 afin que la consommation des PLA et des Palulos soit doublee pour les trois premiers mois de 1993 par rapport aux memes mois en 1992. Pour ce qui concerne les travaux publics, le budget de 1993 prevoit un accroissement de 35 p 100 du budget d'investissement des transports collectifs et un accroissement de 15,5 p 100 des credits routiers. Cet effort de l'Etat s'inscrit dans une perspective plus large, puisque l'initiative europeenne de croissance voulue par la France permettra de redonner de nouvelles marges de manoeuvre a l'economie et a l'activite de la construction en particulier. En conclusion, les efforts de l'Etat et du secteur public permettront une stabilisation du nombre de mises en chantier a 277 000 logements et l'engagement du plus important programme d'autoroutes a peage depuis dix ans (290 kilometres).

## Données clés

**Auteur :** [M. Berthol Andr](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63610

**Rubrique :** Batiment et travaux publics

**Ministère interrogé :** équipement, logement et transports

**Ministère attributaire :** équipement, logement et transports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 novembre 1992, page 4962